

INFORMATIONS AU TITRE DU PILIER 3 DE BÂLE III



Éléments
financiers
au 30 juin
2026

SOMMAIRE

1. INFORMATIONS AU TITRE DU PILIER 3 DE BÂLE III	3
1.1. COMPOSITION ET PILOTAGE DU CAPITAL	3
1.1.1. Ratios de solvabilité	3
1.1.2. Ratio de levier	6
1.2. COMPOSITION ET ÉVOLUTIONS DES EMPLOIS PONDÉRÉS	9
1.2.1. Synthèse des emplois pondérés	9
1.2.2. Risque de crédit et de contrepartie	10
1.2.3. Risque de marché	24
1.3. RISQUE DE LIQUIDITÉ	25
1.3.1. Ratio réglementaire de couverture des besoins de liquidité court terme (Liquidity Coverage Ratio - LCR)	25
1.3.2. Ratio réglementaire de couverture des besoins de liquidité moyen/long-terme (Net Stable Funding Ratio - NSFR)	26
2. ATTESTATION DE RESPONSABILITÉ	27

1. Informations au titre du Pilier 3 de Bâle III

À noter que les montants composant les ratios prudentiels de solvabilité et de levier affichés ci-après tiennent compte des dispositions transitoires relatives à l'introduction de la norme IFRS 9. Ils incluent également le résultat conservé de la période.

Au 30 juin 2026, les ratios du groupe Crédit Agricole CIB sont au-dessus des exigences minimales qui s'imposent.

Les dispositions transitoires d'IFRS 9 ont été appliquées pour la dernière fois pour l'arrêté du 31 décembre 2024.

Crédit Agricole CIB n'applique pas le traitement temporaire décrit à l'article 468 du règlement CRR n°2020/873 et n'est impactée par aucun changement relatif à cette disposition au cours de la période. Les fonds propres et les ratios de fonds propres et de levier de Crédit Agricole CIB reflètent déjà l'incidence totale des plus-values et des pertes non réalisées mesurées à leur juste valeur par le biais d'autres éléments du résultat global. Ces dispositions ont été renouvelées suite à la publication du règlement 2024/1623 et prennent fin le 31 décembre 2025.

1.1. COMPOSITION ET PILOTAGE DU CAPITAL

Dans le cadre des accords de Bâle 3, le règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (*Capital Requirements Regulation*, dit « CRR ») tel que modifié par CRR n°2019/876 (dit « CRR 2 ») et n°2024/1623 (« CRR 3 ») impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations prudentielles. Ces informations sont à disposition sur le site internet suivant dans le document « Informations au titre du Pilier 3 » : <https://www.ca-cib.fr/fr/informations-financieres-et-reglementees> (dans le dossier Documents réglementés).

L'adéquation du capital en vision réglementaire porte sur les ratios de solvabilité et sur le ratio de levier. Chacun de ces ratios rapporte un montant de fonds propres prudentiels à une exposition en risque ou en levier.

À noter que les montants composant les ratios prudentiels de solvabilité et de levier affichés ci-après incluent le résultat conservé de la période.

1.1.1. Ratios de solvabilité

SITUATION AU 30 JUIN 2026

➤ Fonds propres prudentiels simplifiés

En millions d'euros	30.06.2026	31.12.2025
Capitaux propres part du Groupe (valeur comptable) ¹	37 036	34 692
(-) Prévision de distribution	(1 023)	(585)
(-) Instruments AT1 inclus dans les capitaux propres comptables	(15 181)	(13 547)
Capitaux propres part du Groupe	20 832	20 560
Intérêts minoritaires	118	97
(-) Augmentations de la valeur des capitaux propres résultant d'actifs titrisés	(396)	(346)
Réserve de couverture de flux de trésorerie	674	627
Profits et pertes cumulatifs attribuables aux variations du risque de crédit propre pour les passifs évalués à la juste valeur	347	(364)
Profits et pertes en juste valeur résultant du propre risque de crédit de l'établissement lié aux instruments dérivés au passif	(22)	(31)
(-) <i>Prudent valuation</i>	(1 080)	(882)
Filtres prudentiels	(478)	(269)
Écarts d'acquisition	(1 567)	(1 562)
Actifs incorporels	(652)	(645)
(-) Déductions des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles	(2 220)	(2 207)
Impôts différés dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporelles ¹	(15)	(13)
Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes déduite du CET1	(52)	(33)
Dépassement de franchise		
Autre élément du CET1	(536)	(416)
Total CET1	17 650	17 719
Instruments AT1	15 181	13 547
Autres éléments AT1	(12)	(64)
TOTAL TIER 1	32 820	31 202
Instruments Tier 2	3 793	3 361
Autres éléments Tier 2	509	481
TOTAL CAPITAL	37 121	35 044
MONTANT TOTAL D'EXPOSITION AU RISQUE (RWA)	142 824	137 244
Ratio CET1	12,36%	12,91%
Ratio Tier 1	22,98%	22,73%
Ratio Total capital	25,99%	25,53%

¹ Information couverte par l'opinion des Commissaires aux comptes.

Par souci de lisibilité, le tableau complet sur la composition des fonds propres (EU CC1 et EU CC2) est présenté dans le Pilier 3 disponible sur le site Internet (dans le dossier Documents réglementés) : <https://www.ca-cib.fr/fr/informations-financieres-et-reglementees>.

ÉVOLUTION SUR LA PÉRIODE

Les fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) s'élèvent à 17,7 milliards d'euros au 30 juin 2026, en baisse par rapport à la fin de l'exercice 2025 (- 0,1 milliard d'euros).

Les principales variations sont détaillées ci-dessous par rubrique du ratio :

- les instruments de capital et les réserves s'élèvent à 20,3 milliards d'euros, en hausse par rapport à fin 2025 (+ 0,2 milliard d'euros) ;
- les filtres prudentiels sont en hausse (impact négatif de - 0,2 milliard d'euros) par rapport à fin 2025 ;
- les déductions au titre des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles s'élèvent à - 2,2 milliards d'euros, en hausse par rapport à fin 2025 (impact négatif - 0,01 milliard d'euros).

Les fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) s'élèvent à 15,2 milliards d'euros, soit une hausse de + 1,6 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2025, en raison principalement de nouvelles émissions d'AT1 pour 1,6 milliard.

Les fonds propres de catégorie 2 (Tier 2) s'élèvent à 4,3 milliards d'euros et sont en hausse de + 0,5 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2025. Cette variation s'explique principalement par de nouvelles émissions sur le premier semestre de l'année (+ 0,4 milliard d'euros).

Les fonds propres totaux s'élèvent à 37,1 milliards d'euros et sont supérieurs de + 2,1 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2025.

EXIGENCES PRUDENTIELLES

Les exigences au titre du Pilier 1 sont régies par le règlement CRR. Le régulateur fixe en complément de façon discrétionnaire des exigences minimales dans le cadre du Pilier 2. Les éléments ci-après répondent aux exigences de publication de l'article 438(b) du règlement (UE) n°575/2013 (CRR), dans leur version en vigueur.

Exigence de fonds propres SREP	30.06.2026	31.12.2025
Exigence minimale de CET1 au titre du Pilier 1	4,50%	4,50%
Exigence additionnelle de Pilier 2 (P2R) en CET1	0,84%	0,84%
Exigence globale de coussins de fonds propres	3,14%	3,13%
Exigence de CET1	8,48%	8,47%
Exigence minimale d'AT1 au titre du Pilier 1	1,50%	1,50%
P2R en AT1	0,28%	0,28%
Exigence globale de Tier 1	10,26%	10,25%
Exigence minimale de Tier 2 au titre du Pilier 1	2,00%	2,00%
P2R en Tier 2	0,38%	0,38%
Exigence globale de capital	12,64%	12,63%

EXIGENCES MINIMALES DU PILIER 1

Les exigences en fonds propres fixées au titre du Pilier 1 comprennent un ratio minimum de fonds propres CET1 de 4,5 %, un ratio minimum de fonds propres Tier 1 de 6 % et un ratio minimum de fonds propres globaux de 8 %.

EXIGENCES MINIMALES AU TITRE DU PILIER 2

Le groupe Crédit Agricole CIB est notifié annuellement par la Banque centrale européenne (BCE) des exigences de capital applicables suite aux résultats du processus de revue et d'évaluation de supervision (« SREP ») :

- une exigence Pilier 2 ou « *Pillar 2 Requirement* » (P2R) de 1,5 %, qui s'applique à tous les niveaux de fonds propres et entraîne automatiquement des restrictions de distribution (coupons des instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1, dividendes, rémunérations variables) en cas de non-respect ; en conséquence, cette exigence est publique. Le P2R peut être couvert par 75 % de fonds propres Tier 1 dont a minima 75 % de CET1 ;
- une recommandation Pilier 2 ou « *Pillar 2 Guidance* » (P2G) qui n'a pas de caractère public et doit être constituée intégralement de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1).

EXIGENCE GLOBALE DE COUSSINS DE FONDS PROPRES ET SEUIL DE RESTRICTIONS DE DISTRIBUTION

La réglementation a prévu la mise en place de coussins de fonds propres, à couvrir intégralement par des fonds propres de base de catégorie 1 et dont l'exigence globale ressort comme suit :

Exigence globale de coussins de fonds propres	30.06.2026	31.12.2025
Coussin de conservation phasé	2,50%	2,50%
Coussin systémique phasé	0,02%	0,02%
Coussin contracyclique	0,62%	0,61%
Exigence globale de coussins de fonds propres	3,14%	3,13%

Les tableaux ci-après répondent aux exigences de publication de l'article 440 (a et b) de CRR 3.

➤ Répartition géographique des expositions de crédit pertinentes pour le calcul du coussin contracyclique (EU CCYB1)

En millions d'euros

Ventilation par pays	30.06.2026												
	Expositions générales de crédit		Expositions de crédit pertinentes - risque de marché		Expositions de titrisation de Valeur exposée au risque pour le portefeuille hors négociation	Valeur d'exposition totale	Exigences de fonds propres				Montants d'exposition pondérés	Pondérations des exigences de fonds propres (%)	Taux de coussin contracyclique (%)
	Valeur exposée au risque selon l'approche standard	Valeur exposée au risque selon l'approche NI	Somme des positions longues et courtes des expositions relevant du portefeuille de négociation pour l'approche standard	Valeur des expositions du portefeuille de négociation pour les modèles internes			Expositions au risque de crédit pertinentes - risque de crédit	Expositions de crédit pertinentes - risque de marché	Expositions de crédit pertinentes - positions de titrisation dans le portefeuille hors négociation	Total			
Afrique du Sud	1	14	-	-	-	15	0	-	-	0	1	0,00%	1,00%
Allemagne	65	9 913	-	-	3 741	13 720	234	-	36	270	3 377	3,44%	0,75%
Arabie Saoudite	8	1 032	-	-	-	1 039	16	-	-	16	205	0,21%	1,00%
Arménie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	1,50%
Australie	7	6 940	-	-	7	6 954	113	-	0	114	1 420	1,45%	1,00%
Belgique	1 052	3 237	-	-	-	4 289	139	-	-	139	1 735	1,77%	1,00%
Bulgarie	0	36	-	-	-	36	5	-	-	5	57	0,06%	2,00%
Chili	0	1 574	-	-	-	1 574	47	-	-	47	593	0,60%	0,50%
Chypre	0	770	-	-	6	776	24	-	0	24	303	0,31%	1,50%
Corée du Sud	87	3 254	-	-	-	3 341	83	-	-	83	1 043	1,06%	1,00%
Croatie	-	0	-	-	-	0	0	-	-	0	0	0,00%	1,50%
Danemark	63	971	-	-	4	1 038	32	-	0	32	395	0,40%	2,50%
Émirats Arabes Unis	20	3 363	-	-	363	3 746	44	-	4	49	610	0,62%	0,50%
Espagne	69	5 282	-	-	888	6 238	157	-	8	165	2 066	2,11%	0,50%
Estonie	-	1	-	-	-	1	0	-	-	0	0	0,00%	1,50%
France	3 746	42 750	154	3 287	27 836	77 773	1 283	275	280	1 838	22 975	23,42%	1,00%
Grèce	0	100	-	-	-	100	2	-	-	2	23	0,02%	0,25%
Guadeloupe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	1,00%
Guyana	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	1,00%
Guyane française	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	1,00%
Hong kong	73	5 264	-	-	28	5 365	104	-	1	105	1 313	1,34%	0,50%
Hongrie	0	90	-	-	-	90	6	-	-	6	70	0,07%	1,00%
Irlande	2	4 736	-	-	31	4 768	123	-	0	124	1 545	1,58%	1,50%
Islande	0	-	-	-	-	0	0	-	-	0	0	0,00%	2,50%
Lettonie	-	0	-	-	-	0	0	-	-	0	0	0,00%	1,00%
Lituanie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	1,00%
Luxembourg	477	15 501	-	-	3 855	19 832	366	-	0	366	4 581	4,67%	0,50%
Martinique	-	10	-	-	-	10	0	-	-	0	0	0,00%	1,00%
Mayotte	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	1,00%
Norvège	3	1 216	-	-	12	1 232	35	-	0	35	442	0,45%	2,50%
Nouvelle-Calédonie	0	72	-	-	-	72	0	-	-	0	1	0,00%	1,00%
Pays-Bas	103	7 132	-	-	441	7 677	207	-	5	212	2 646	2,70%	2,00%
Pologne	0	663	-	-	123	786	18	-	2	20	249	0,25%	1,00%
Polynésie française	-	28	-	-	-	28	0	-	-	0	0	0,00%	1,00%
Portugal	6	388	-	-	85	480	9	-	1	10	128	0,13%	0,75%
Republique Tchèque	0	432	-	-	-	432	10	-	-	10	128	0,13%	1,25%
Réunion	-	0	-	-	-	0	0	-	-	0	0	0,00%	1,00%
Roumanie	0	60	-	-	-	60	1	-	-	1	12	0,01%	1,00%
Royaume Uni	262	17 212	-	-	4 686	22 160	498	-	59	557	6 966	7,10%	2,00%
Russie	17	374	-	-	-	391	22	-	-	22	277	0,28%	0,25%
Saint Barthélemy	-	11	-	-	-	11	0	-	-	0	1	0,00%	1,00%
Saint-Marin	0	2	-	-	-	2	0	-	-	0	0	0,00%	1,00%
Saint-Martin (partie nord)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	1,00%
Saint-Pierre-et-Miquelon	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	1,00%
Slovaquie	-	88	-	-	-	88	4	-	-	4	48	0,05%	1,50%
Slovénie	-	0	-	-	-	0	0	-	-	0	0	0,00%	1,00%
Suede	59	1 826	-	-	12	1 897	49	-	0	49	615	0,63%	2,00%
Wallis et Futuna	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	1,00%
Autres pays *	4 966	118 808	-	-	36 060	159 834	3 126	-	415	3 541	44 264	45,13%	0,00%
Total	11 089	253 149	154	3 287	78 178	345 857	6 760	275	812	7 847	98 089	100%	0,62%

* Pour lesquels aucun niveau de coussin contracyclique n'a été défini par l'autorité compétente.

➤ **Montant du coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (EU CCYB2)**

En millions d'euros

		30.06.2026	31.12.2025
1	Montant total d'exposition au risque	142 824	137 244
2	Taux de coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement	0,62%	0,61%
3	Exigence de coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement	883	836

1.1.2. Ratios de levier

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Le ratio de levier a pour objectif de contribuer à préserver la stabilité financière en agissant comme filet de sécurité en complément des exigences de fonds propres fondées sur le risque et en limitant l'accumulation d'un levier excessif en période de reprise économique. Il a été défini par le Comité de Bâle dans le cadre des accords de Bâle 3 et transposé dans la loi européenne via l'article 429 du CRR, modifié par le règlement délégué 62/2015 en date du 10 octobre 2014 et publié au Journal officiel de l'Union européenne le 18 janvier 2015.

Le ratio de levier est le rapport entre les fonds propres de catégorie 1 et l'exposition en levier, soit les éléments d'actifs et de hors-bilan après certains retraitements sur les dérivés, les opérations entre entités affiliées du Groupe Crédit Agricole, les opérations de financements sur titres, les éléments déduits du numérateur et le hors-bilan.

Depuis la publication au Journal officiel de l'Union européenne le 7 juin 2019 du règlement européen CRR 2, le ratio de levier fait l'objet d'une exigence minimale de Pilier 1 de 3 % applicable à compter du 28 juin 2021.

SITUATION AU 30 JUIN 2026

Les éléments ci-après répondent aux exigences de publication de l'article 451 du règlement (UE) n°575/2013 (CRR) en vigueur.

Le règlement n°575/2013 (CRR) prévoit que certaines expositions Banque centrale peuvent être exclues de l'exposition totale du ratio de levier lorsque des circonstances macroéconomiques exceptionnelles le justifient. En cas d'application de cette exemption, les établissements doivent satisfaire à une exigence de ratio de levier ajustée, supérieure à 3 %.

➤ **Ratio de levier – Déclaration commune (EU LR2)**

En millions d'euros

		30.06.2026	31.12.2025
Expositions au bilan (excepté dérivés et OFT)			
1	Éléments inscrits au bilan (dérivés et OFT exclus, mais sûretés incluses)	582 236	528 750
2	Rajout du montant des sûretés fournies pour des dérivés, lorsqu'elles sont déduites des actifs du bilan selon le référentiel comptable applicable	-	-
3	(Déduction des créances comptabilisées en tant qu'actifs pour la marge de variation en espèces fournie dans le cadre de transactions sur dérivés)	(12 653)	(14 453)
4	(Ajustement pour les titres reçus dans le cadre d'opérations de financement sur titres qui sont comptabilisés en tant qu'actifs)	-	-
5	(Ajustements pour risque de crédit général des éléments inscrits au bilan)	-	-
6	(Montants d'actifs déduits lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1)	(2 966)	(2 642)
7	Total des expositions au bilan (excepté dérivés et OFT)	566 618	511 655
Expositions sur dérivés			
8	Coût de remplacement de toutes les transactions dérivées SA-CCR (c'est-à-dire net des marges de variation en espèces éligibles)	27 939	24 822
EU-8a	Dérogation pour dérivés : contribution des coûts de remplacement selon l'approche standard simplifiée	-	-
9	Montants de majoration pour l'exposition future potentielle associée à des opérations sur dérivés SA-CCR	74 203	64 895
EU-9a	Dérogation pour dérivés : Contribution de l'exposition potentielle future selon l'approche standard simplifiée	-	-
EU-9b	Exposition déterminée par application de la méthode de l'exposition initiale	-	-
10	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (SA-CCR)	-	-
EU-10a	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (approche standard simplifiée)	-	-
EU-10b	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients (méthode de l'exposition initiale)	-	-
11	Valeur notionnelle effective ajustée des dérivés de crédit vendus	34 927	24 969
12	(Différences notionnelles effectives ajustées et déductions des majorations pour les dérivés de crédit vendus)	(24 153)	(17 214)
13	Expositions totales sur dérivés	112 916	97 472
Expositions sur opérations de financement sur titres (OFT)			
14	Actifs OFT bruts (sans prise en compte de la compensation) après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes	460 687	471 226
15	(Valeur nette des montants en espèces à payer et à recevoir des actifs OFT bruts)	(280 874)	(286 994)
16	Exposition au risque de crédit de la contrepartie pour les actifs OFT	11 774	10 771
EU-16a	Dérogation pour OFT : Exposition au risque de crédit de contrepartie conformément à l'article 429 sexies, paragraphe 5, et à l'article 222 du CRR	-	-
17	Expositions lorsque l'établissement agit en qualité d'agent	-	-
EU-17a	(Jambe CCP exemptée des expositions sur OFT compensées pour des clients)	-	-
18	Expositions totales sur opérations de financement sur titres	191 587	195 003
Autres expositions de hors bilan			
19	Expositions de hors bilan en valeur notionnelle brute	344 221	301 868
20	(Ajustements pour conversion en montants de crédit équivalents)	(203 608)	(173 030)
21	(Provisions générales déduites lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1 et provisions spécifiques associées aux expositions de hors bilan)	-	-
22	Expositions de hors bilan	140 613	128 838
Expositions exclues			
EU-22a	(Expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, points c) et c bis), du CRR)	(92 012)	(79 187)
EU-22b	(Expositions exemptées en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point j), du CRR (au bilan et hors bilan))	-	-
EU-22c	(Exclusions d'expositions de banques (ou unités de banques) publiques de développement – Investissements publics)	-	-
EU-22d	(Exclusions d'expositions de banques (ou unités de banques) publiques de développement – Prêts incitatifs)	-	-
EU-22e	(Exclusions d'expositions découlant du transfert de prêts incitatifs par des banques (ou unités de banques) qui ne sont pas des banques publiques de développement)	-	-
EU-22f	(Exclusions de parties garanties d'expositions résultant de crédits à l'exportation)	(15 096)	(14 599)
EU-22g	(Exclusions de sûretés excédentaires déposées auprès d'agents tripartites)	-	-
EU-22h	(Exclusions de services liés aux DCT fournis par les établissements/DCT, en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point o), du CRR)	-	-
EU-22i	(Exclusions de services liés aux DCT fournis par des établissements désignés, en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point p), du CRR)	-	-
EU-22j	(Réduction de la valeur d'exposition des crédits de préfinancement ou intermédiaires)	-	-
EU-22k	(Expositions sur les actionnaires exclues en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point d bis), du CRR)	-	-
EU-22l	Expositions déduites en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point q), du CRR	-	-
EU-22m	(Total des expositions exemptées)	(107 108)	(93 786)
Fonds propres et mesure de l'exposition totale			
23	Fonds propres de catégorie 1	32 820	31 202
24	Mesure de l'exposition totale	904 627	839 182
Ratio de levier			
25	Ratio de levier (%)	3,63%	3,72%
EU-25	Ratio de levier (hors incidence de l'exemption des investissements publics et des prêts incitatifs) (%)	3,63%	3,72%
25a	Ratio de levier (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) (%)	3,63%	3,72%
26	Exigence réglementaire de ratio de levier minimal (%)	3,00%	3,00%
EU-26a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%) *	0,15%	-
EU-26b	dont : à constituer avec des fonds propres CET1	-	-
27	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	-	-
EU-27a	Exigence de ratio de levier global (%)	3,15%	3,00%
Choix des dispositions transitoires et expositions pertinentes			
EU-27b	Choix en matière de dispositions transitoires pour la définition de la mesure des fonds propres	Transitoire	Transitoire
Publication des valeurs moyennes			
28	Moyenne des valeurs quotidiennes des actifs OFT bruts, après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants	190 849	181 498
29	Valeur de fin de trimestre des actifs OFT bruts, après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants	179 813	184 231
30	Mesure de l'exposition totale (en incluant l'incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	915 662	836 448
30a	Mesure de l'exposition totale (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	915 662	836 448
31	Ratio de levier (en incluant l'incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	3,58%	3,73%
31a	Ratio de levier (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	3,58%	3,73%

(*) L'add-on de 0,15% correspond à l'exigence de capital supplémentaire au titre du Pilier 2 (P2R).

➤ **Résumé du rapprochement entre actifs comptables et expositions aux fins du ratio de levier (EU LR1)**

En millions d'euros		30.06.2026
1	Total de l'actif selon les états financiers publiés	954 662
2	Ajustement pour les entités consolidées d'un point de vue comptable mais qui n'entrent pas dans le périmètre de la consolidation prudentielle	(12 497)
3	(Ajustement pour les expositions titrisées qui satisfont aux exigences opérationnelles pour la prise en compte d'un transfert de risque)	-
4	(Ajustement pour l'exemption temporaire des expositions sur les banques centrales (le cas échéant))	-
5	(Ajustement pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan conformément au référentiel comptable applicable mais exclus de la mesure totale de l'exposition au titre de l'article 429 bis, paragraphe 1, point i), du CRR)	-
6	Ajustement pour achats et ventes normalisés d'actifs financiers faisant l'objet d'une comptabilisation à la date de transaction	-
7	Ajustement pour les transactions de centralisation de trésorerie éligibles	-
8	Ajustement pour instruments financiers dérivés	(261 207)
9	Ajustement pour opérations de financement sur titres (SFTs)	(269 100)
10	Ajustement pour les éléments de hors bilan (résultant de la conversion des expositions de hors bilan en montants de crédit équivalents)	141 968
11	(Ajustement d'évaluation prudente et provisions spécifiques et générales ayant réduit les fonds propres Tier 1)	-
EU-11a	(Ajustement pour expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, points c) et c bis), du CRR)	(92 012)
EU-11b	(Ajustement pour expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point j), du CRR)	-
12	Autres ajustements	442 813
13	Mesure de l'exposition totale	904 627

➤ **Ventilation des expositions au bilan (excepté dérivés, OFT et expositions exemptées) (EU LR3)**

En millions d'euros		30.06.2026
EU-1	Total des expositions au bilan (à l'exception des dérivés, opérations de financement sur titre et expositions exemptées), dont :	509 206
EU-2	Expositions du portefeuille de négociation	151 664
EU-3	Expositions du portefeuille bancaire, dont :	357 542
EU-4	Obligations garanties	1 590
EU-5	Expositions considérées comme souveraines	126 453
EU-6	Expositions aux administrations régionales, banques multilatérales de développement, organisations internationales et entités du secteur public non considérées comme des souverains	2 875
EU-7	Établissements	16 388
EU-8	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	16 137
EU-9	Expositions sur la clientèle de détail	16 134
EU-10	Entreprises	151 549
EU-11	Expositions en défaut	4 051
EU-12	Autres expositions (notamment actions, titrisations et autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit)	22 363

1.2. COMPOSITION ET ÉVOLUTION DES EMPLOIS PONDÉRÉS

1.2.1. Synthèse des emplois pondérés

VUE D'ENSEMBLE DES MONTANTS TOTAUX D'EXPOSITION AU RISQUE (OV1)

Au titre de l'application du Règlement (UE) n°2024/1623 (« CRR3 ») en vigueur depuis 1^{er} janvier 2025 l'état EU OV1 a été adapté afin d'intégrer les nouvelles exigences CRR3, notamment l'inclusion de l'impact de l'*output floor* (étant précisé que l'*output floor* ne s'applique qu'au plus haut niveau de consolidation, celui du Groupe Crédit Agricole), et une présentation plus détaillée des montants d'emplois pondérés (RWA) liés au risque de CVA.

Les emplois pondérés au titre du risque de crédit, des risques de marché et du risque opérationnel s'élèvent à 142,8 milliards d'euros au 30 juin 2026 contre 137,2 milliards d'euros au 31 décembre 2025.

		Montant total d'exposition au risque (TREA)			Total des exigences de fonds propres
En millions d'euros		30.06.2026	31.03.2026	31.12.2025	30.06.2026
1	Risque de crédit (hors CCR)	84 559	81 733	79 467	6 765
2	Dont approche standard	11 933	11 136	11 016	955
3	Dont approche NI simple (F-IRB)	44 704	43 566	43 040	3 576
4	Dont approche par référencement	-	-	-	-
EU 4a	Dont actions faisant l'objet de la méthode de pondération simple	-	-	-	-
5	Dont approche NI avancée (A-IRB)	27 922	27 030	25 411	2 234
6	Risque de crédit de contrepartie – CCR	13 533	13 596	13 513	1 083
7	Dont approche standard	1 490	1 798	1 555	119
8	Dont méthode du modèle interne (IMM)	8 286	7 558	7 495	663
EU 8a	Dont expositions sur une CCP	301	955	971	24
9	Dont autres CCR	3 455	3 286	3 492	276
10	Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit – risque de CVA	8 265	8 808	7 952	661
EU 10a	Dont approche standard (SA)	-	-	-	-
EU 10b	Dont approche de base (F-BA et R-BA)	8 265	8 808	7 952	661
EU 10c	Dont approche simplifiée	-	-	-	-
15	Risque de règlement	3	2	4	-
16	Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation (après le plafond)	10 147	11 351	10 419	812
17	Dont approche SEC-IRBA	2 796	2 762	2 509	224
18	Dont SEC-ERBA (y compris IAA)	5 594	7 351	5 611	448
19	Dont approche SEC-SA	1 774	3 090	3 556	142
EU 19a	Dont 1 250 % / déduction	(17)	(1 852)	(1 256)	(1)
20	Risques de position, de change et de matières premières (Risque de marché)	8 470	9 637	8 559	678
21	Dont approche standard alternative (ASA)	-	-	-	-
EU 21a	Dont approche standard simplifiée (S-SA)	542	1 153	781	043
22	Dont approche alternative fondée sur les modèles internes (A-IMA)	7 928	8 484	7 778	634
EU 22a	Grands risques	-	-	-	-
23	Reclassements entre le portefeuille de négociation et le portefeuille hors négociation	-	-	-	-
24	Risque opérationnel	17 848	17 848	17 329	1 428
EU 24a	Expositions sur crypto-actifs	-	-	-	-
25	Montants inférieurs aux seuils de déduction (soumis à pondération de 250 %)	1 375	1 300	1 287	110
26	Plancher de fonds propres appliqué (%)	-	-	-	-
27	Ajustement pour le plancher (avant application du plafond transitoire)	-	-	-	-
28	Ajustement pour le plancher (après application du plafond transitoire)	-	-	-	-
29	TOTAL	142 824	142 974	137 244	11 426

EVOLUTION DES EMPLOIS PONDÉRÉS

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des emplois pondérés du groupe Crédit Agricole CIB sur le premier semestre de l'année 2026.

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2025	Change	Variation volume	Effets portefeuille	Effets réglementaires et modèles	Total variation S1 2026	30.06.2026
Risque de crédit et de contrepartie	111 352	1 515	8 070	(1 101)	(3 333)	5 151	116 503
<i>dont CVA</i>	7 952		313			313	8 265
Risque de marché	8 563		(90)			(90)	8 473
Risque opérationnel	17 329		519			519	17 848
Total	137 244	1 515	8 500	(1 101)	(3 333)	5 581	142 824

Les emplois pondérés s'élèvent à 142,8 milliards d'euros, en hausse de + 5,6 milliards d'euros sur le premier semestre de l'année 2026.

Cette évolution s'explique notamment par :

- les impacts de change pour + 1,5 milliard d'euros, notamment liés à l'appréciation de l'USD par rapport à l'EUR ;
- la variation à cours constant de + 4,1 milliards d'euros, liée principalement à une hausse du risque de crédit et de contrepartie hors CVA de + 3,3 milliards d'euros.

1.2.2. Risque de crédit et de contrepartie

PRESENTATION GENERALE DU RISQUE DE CREDIT

- Prêts et avances et titres de créances par échéance
- **Échéance des expositions (CR1-A)**

		30.06.2026					
<i>En millions d'euros</i>		A vue ¹	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Aucune échéance déclarée	Total
1	Prêts et avances	4 918	291 528	118 866	33 580	-	448 892
2	Titres de créances	-	30 269	48 298	53 338	-	131 905
3	TOTAL	4 918	321 797	167 164	86 918	-	580 798

¹ Le paramétrage de la colonne « À vue » a évolué entre la première production et le 31 décembre 2021. Cette colonne est désormais alimentée pour le périmètre des prêts et avances.

		31.12.2025					
<i>En millions d'euros</i>		A vue ¹	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Aucune échéance déclarée	Total
1	Prêts et avances	1 690	281 225	106 088	30 179	-	419 183
2	Titres de créances	-	28 404	40 759	43 583	-	112 746
3	TOTAL	1 690	309 629	146 847	73 763	-	531 929

¹ Le paramétrage de la colonne « À vue » a évolué entre la première production et le 31 décembre 2021. Cette colonne est désormais alimentée pour le périmètre des prêts et avances.

- Expositions en défaut et ajustement de valeur
- **Expositions performantes et non performantes et provisions correspondantes (CR1)**

	30.06.2026														
	Valeur comptable brute / montant nominal						Dépréciations cumulées, variation négative cumulée de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions						Passages en perte	Sûretés reçues et garanties financières reçues	
	Expositions performantes			Expositions non performantes			Expositions performantes - dépréciations cumulée et provisions			Expo non performantes - dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au RC et provisions				Sur les expositions performantes	Sur les expositions non performantes
		Dont Bucket 1	Dont Bucket 2		Dont Bucket 2	Dont Bucket 3		Dont Bucket 1	Dont Bucket 2		Dont Bucket 2	Dont Bucket 3			
En millions d'euros															
Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue	87 514	87 469	45	-	-	-	(1)	(1)	(0)	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances	267 687	243 146	24 541	4 494	-	4 494	(758)	(215)	(543)	(2 020)	-	(2 020)	-	122 598	1 227
Banques centrales	4 803	4 735	68	-	-	-	(9)	(0)	(9)	-	-	-	-	4 597	-
Administrations publiques	12 221	10 799	1 422	296	-	296	(33)	(21)	(12)	(34)	-	(34)	-	4 630	244
Établissements de crédit	48 138	48 038	99	410	-	410	(23)	(23)	(0)	(372)	-	(372)	-	4 673	-
Autres sociétés financières	11 274	11 243	32	260	-	260	(4)	(4)	(0)	(260)	-	(260)	-	6 512	-
Sociétés non financières	178 603	155 775	22 828	3 314	-	3 314	(686)	(165)	(521)	(1 285)	-	(1 285)	-	94 044	843
Dont PME	1 292	1 178	114	11	-	11	(7)	(1)	(5)	(6)	-	(6)	-	759	3
Ménages	12 648	12 556	92	215	-	215	(2)	(2)	(1)	(69)	-	(69)	-	8 142	139
Encours des titres de créance	49 248	48 980	238	23	-	23	(22)	(21)	(1)	(23)	-	(23)	-	59	-
Banques centrales	4 488	4 488	-	-	-	-	(0)	(0)	-	-	-	-	-	-	-
Administrations publiques	26 059	26 059	-	0	-	0	(15)	(15)	-	-	-	-	-	-	-
Établissements de crédit	7 695	7 669	20	-	-	-	(3)	(3)	(0)	-	-	-	-	-	-
Autres sociétés financières	4 286	4 184	80	-	-	-	(1)	(1)	(0)	-	-	-	-	37	-
Sociétés non financières	6 718	6 579	138	23	-	23	(4)	(3)	(1)	(23)	-	(23)	-	22	-
Expositions hors bilan	543 346	521 273	22 073	1 020	-	1 020	(358)	(124)	(234)	(138)	-	(138)	-	63 546	586
Banques centrales	25 155	25 155	-	-	-	-	(0)	(0)	-	-	-	-	-	-	-
Administrations publiques	34 876	33 614	1 262	152	-	152	(10)	(5)	(5)	(2)	-	(2)	-	2 243	151
Établissements de crédit	63 929	63 616	313	6	-	6	(10)	(9)	(0)	-	-	-	-	1 095	-
Autres sociétés financières	176 586	176 224	362	-	-	-	(8)	(8)	-	-	-	-	-	3 878	-
Sociétés non financières	239 452	219 353	20 099	858	-	858	(329)	(101)	(228)	(136)	-	(136)	-	56 229	436
Ménages	3 347	3 310	37	3	-	3	(1)	(1)	(1)	(0)	-	(0)	-	102	-
TOTAL	947 795	900 869	46 897	5 537	-	5 537	(1 139)	(361)	(778)	(2 181)	-	(2 181)	-	186 203	1 813

	31.12.2025														
	Valeur comptable brute / montant nominal						Dépréciations cumulées, variation négative cumulée de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions						Passages en perte	Sûretés reçues et garanties financières reçues	
	Expositions performantes			Expositions non performantes			Expositions performantes - dépréciations cumulées et provisions			Expo non performantes - dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au RC et provisions				Sur les expositions performantes	Sur les expositions non performantes
	Dont Bucket 1	Dont Bucket 2		Dont Bucket 2	Dont Bucket 3		Dont Bucket 1	Dont Bucket 2		Dont Bucket 2	Dont Bucket 3				
En millions d'euros															
Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue	97 372	97 368	5	-	-	-	(1)	(1)	(0)	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances	236 025	210 492	25 533	3 257	-	3 257	(856)	(197)	(659)	(1 837)	-	(1 837)	-	112 360	784
Banques centrales	4 495	4 392	103	-	-	-	(9)	(0)	(8)	-	-	-	-	4 259	-
Administrations publiques	11 650	10 044	1 607	39	-	39	(25)	(8)	(16)	(37)	-	(37)	-	4 819	-
Établissements de crédit	38 273	38 068	205	401	-	401	(20)	(19)	(0)	(364)	-	(364)	-	4 832	-
Autres sociétés financières	9 624	9 598	27	257	-	257	(4)	(3)	(1)	(257)	-	(257)	-	5 203	-
Sociétés non financières	158 335	134 821	23 514	2 345	-	2 345	(797)	(165)	(632)	(1 115)	-	(1 115)	-	83 683	639
Dont PME	1 189	1 100	89	12	-	12	(8)	(2)	(6)	(9)	-	(9)	-	759	3
Ménages	13 647	13 569	78	215	-	215	(2)	(2)	(0)	(65)	-	(65)	-	9 564	145
Encours des titres de créance	48 077	47 570	492	23	-	23	(25)	(23)	(3)	(23)	-	(23)	-	52	-
Banques centrales	4 539	4 539	-	-	-	-	(0)	(0)	-	-	-	-	-	-	-
Administrations publiques	24 737	24 737	-	0	-	0	(16)	(16)	-	-	-	-	-	-	-
Établissements de crédit	7 125	7 121	-	-	-	-	(3)	(3)	-	-	-	-	-	-	-
Autres sociétés financières	4 555	4 278	266	-	-	-	(3)	(2)	(1)	-	-	-	-	27	-
Sociétés non financières	7 121	6 895	226	23	-	23	(3)	(1)	(2)	(23)	-	(23)	-	25	-
Expositions hors bilan	509 502	488 921	20 581	507	-	507	(414)	(119)	(295)	(115)	-	(115)	-	58 736	129
Banques centrales	23 987	23 987	-	-	-	-	(0)	(0)	-	-	-	-	-	-	-
Administrations publiques	18 632	17 144	1 488	-	-	-	(20)	(4)	(15)	-	-	-	-	2 571	-
Établissements de crédit	52 748	52 356	392	6	-	6	(11)	(10)	(0)	(0)	-	(0)	-	997	-
Autres sociétés financières	183 572	183 564	8	-	-	-	(5)	(5)	-	-	-	-	-	3 515	-
Sociétés non financières	227 014	208 356	18 658	500	-	500	(377)	(98)	(280)	(115)	-	(115)	-	51 623	129
Ménages	3 549	3 514	35	0	-	0	(1)	(1)	(0)	(0)	-	(0)	-	29	-
TOTAL	890 977	844 351	46 610	3 786	-	3 786	(1 297)	(340)	(957)	(1 975)	-	(1 975)	-	171 148	912

➤ **Variations du stock de prêts et avances non performants (CR2)**

		30.06.2026
		Valeur comptable brute
<i>En millions d'euros</i>		
1	Stock initial de prêts et avances non performants (31.12.2025)	3 257
2	Entrées dans les portefeuilles non performants	1 694
3	Sorties hors des portefeuilles non performants	(457)
4	Sorties dues à des sorties de bilan	-
5	Sorties dues à d'autres situations	-
6	Stock final de prêts et avances non performants (30.06.2026)	4 494

		31.12.2025
		Valeur comptable brute
<i>En millions d'euros</i>		
1	Stock initial de prêts et avances non performants (31.12.2024)	3 372
2	Entrées dans les portefeuilles non performants	945
3	Sorties hors des portefeuilles non performants	(1 060)
4	Sorties dues à des sorties de bilan	-
5	Sorties dues à d'autres situations	-
6	Stock final de prêts et avances non performants (31.12.2025)	3 257

➤ **Qualité de crédit des expositions restructurées (CQ1)**

		30.06.2026							
		Valeur comptable brute/montant nominal des expositions faisant l'objet de mesures de renégociation				Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		Sûretés reçues et garanties financières reçues sur les expositions renégociées	
		Renégociées performantes	Renégociées non performantes		Sur les expositions renégociées performantes	Sur les expositions renégociées non performantes			
			Dont en défaut	Dont dépréciées					
En millions d'euros									
005	Solde de trésorerie auprès des banques centrales et autres dépôts à vue	-	-	-	-	-	-	-	-
010	Prêts et avances	2 781	1 446	1 446	1 446	(186)	(642)	1 726	396
020	Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-
030	Administrations centrales	3	3	3	3	(0)	(3)	-	-
040	Établissements de crédit	-	47	47	47	-	(27)	-	-
050	Autres établissements financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
060	Entreprises non financières	2 745	1 389	1 389	1 389	(186)	(611)	1 716	390
070	Ménages	34	7	7	7	-	(1)	10	6
080	Titres de créance	-	-	-	-	-	-	-	-
090	Engagements de prêts donnés	418	51	51	51	(19)	(3)	55	5
100	TOTAL	3 199	1 497	1 497	1 497	(205)	(645)	1 781	401

		31.12.2025							
		Valeur comptable brute/montant nominal des expositions faisant l'objet de mesures de renégociation				Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		Sûretés reçues et garanties financières reçues sur les expositions renégociées	
		Renégociées performantes	Renégociées non performantes			Sur les expositions renégociées performantes	Sur les expositions renégociées non performantes		
				Dont en défaut	Dont dépréciées				
En millions d'euros									
005	Solde de trésorerie auprès des banques centrales et autres dépôts à vue	-	-	-	-	-	-	-	-
010	Prêts et avances	2 894	1 447	1 419	1 419	(176)	(631)	1 721	318
020	Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-
030	Administrations centrales	3	3	3	3	(0)	(3)	-	-
040	Établissements de crédit	-	47	47	47	-	(27)	-	-
050	Autres établissements financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
060	Entreprises non financières	2 828	1 391	1 364	1 364	(176)	(600)	1 712	313
070	Ménages	63	6	5	5	(0)	(1)	9	5
080	Titres de créance	-	-	-	-	-	-	-	-
090	Engagements de prêts donnés	553	41	41	41	(20)	(1)	58	-
100	TOTAL	3 447	1 488	1 461	1 461	(196)	(632)	1 779	318

➤ **Qualité des expositions non performantes par situation géographique (CQ4)**

		30.06.2026							
		Valeur comptable brute/montant nominal				Dépréciation cumulée	Provisions relatives aux engagements hors bilan et garanties financières données	Variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit sur expositions non performantes	
									Dont non performantes
				Dont en défaut					
En millions d'euros									
10	Expositions au bilan	408 966	4 517	4 517	408 937	(2 825)	-		
20	Europe	222 081	2 363	2 363	222 056	(1 360)	-	-	
	France	107 388	865	865	107 385	(549)	-	-	
	Royaume Uni	19 918	28	28	19 918	(98)	-	-	
	Luxembourg	16 080	140	140	16 062	(66)	-	-	
	Italie	16 047	67	67	16 047	(131)	-	-	
	Russie	647	488	488	647	(165)	-	-	
	Autres (Europe)	62 000	774	774	61 996	(350)	-	-	
30	Asie et Océanie	99 761	222	222	99 760	(210)	-	-	
	Japon	57 704	-	-	57 704	(8)	-	-	
	Singapour	10 384	119	119	10 383	(120)	-	-	
	Australie	6 499	35	35	6 499	(19)	-	-	
	Hong kong	5 696	32	32	5 696	(9)	-	-	
	Autres (Asie et Océanie)	19 478	36	36	19 478	(54)	-	-	
40	Amérique du nord	51 695	465	465	51 691	(334)	-	-	
	États-Unis	46 695	387	387	46 691	(267)	-	-	
	Autres (Amérique du nord)	5 000	78	78	5 000	(66)	-	-	
50	Amérique centrale et du sud	13 664	836	836	13 664	(540)	-	-	
60	Afrique et Moyen orient	21 766	631	631	21 766	(381)	-	-	
	Arabie Saoudite	5 140	58	58	5 140	(73)	-	-	
	Émirats Arabes Unis	4 876	9	9	4 876	(11)	-	-	
	Qatar	4 800	-	-	4 800	(10)	-	-	
	Autres (Afrique et Moyen Orient)	6 950	564	564	6 950	(287)	-	-	
70	Autres pays	-	-	-	-	-	-	-	
80	Expositions hors bilan	544 366	1 020	1 020	-	-	496	-	
90	Europe	302 899	719	719	-	-	266	-	
	France	138 474	63	63	-	-	83	-	
	Royaume uni	41 078	-	-	-	-	26	-	
	Allemagne	24 491	-	-	-	-	29	-	
	Luxembourg	23 185	50	50	-	-	15	-	
	Italie	20 159	0	0	-	-	17	-	
	Suisse	9 737	0	0	-	-	2	-	
	Autres (Europe)	45 774	606	606	-	-	95	-	
100	Asie et Océanie	34 516	80	80	-	-	52	-	
	Japon	7 162	-	-	-	-	1	-	
	Hong Kong	5 600	79	79	-	-	41	-	
	Corée du sud	5 542	-	-	-	-	1	-	
	Autres (Asie et Océanie)	16 211	1	1	-	-	10	-	
110	Amérique du nord	188 760	66	66	-	-	141	-	
	États-Unis	182 266	49	49	-	-	125	-	
	Autres (Amérique du nord)	6 494	17	17	-	-	15	-	
120	Amérique centrale et du sud	8 803	3	3	-	-	15	-	
130	Afrique et Moyen orient	9 388	152	152	-	-	21	-	
140	Autre pays	-	-	-	-	-	-	-	
150	Total	953 332	5 537	5 537	408 937	(2 825)	496		

L'état CQ4 (qualité des expositions non performantes par situation géographique) remplace l'état RC1-C (qualité de crédit des expositions par zone géographique) dans le cadre de l'application du règlement (UE) n°2019/876 (CRR 2) depuis le 30/06/2021.

L'état CQ4 distingue le bilan du hors bilan contrairement au CR1-C.

Sur l'état CQ4, la trésorerie, les comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue ont été ajoutés au périmètre de la ligne des expositions au bilan pour suivre la présentation réglementaire de l'EBA (suite à la mise à jour du *mapping tool* du 22/05/2025) pour être cohérent avec les autres états Pilier 3 : CQ1, CQ3, CR1 qui intégraient déjà cette ligne.

		31.12.2025						
		Valeur comptable brute/montant nominal				Dépréciation cumulée	Provisions relatives aux engagements hors bilan et garanties financières données	Variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit sur expositions non performantes
			Dont non performantes		Dont soumises à dépréciation			
		Dont en défaut						
En millions d'euros								
10	Expositions au bilan	384 754	3 280	3 280	384 739	(2 743)	-	
20	Europe	200 557	1 639	1 639	200 547	(1 289)	-	-
	France	93 418	932	932	93 417	(505)	-	-
	Royaume Uni	19 476	23	23	19 476	(78)	-	-
	Italie	15 999	65	65	15 999	(110)	-	-
	Luxembourg	13 949	69	69	13 943	(66)	-	-
	Russie	746	162	162	746	(192)	-	-
	Autres (Europe)	56 969	387	387	56 966	(337)	-	-
30	Asie et Océanie	100 534	256	256	100 534	(209)	-	-
	Japon	64 368	0	0	64 368	(8)	-	-
	Singapour	8 939	114	114	8 938	(116)	-	-
	Australie	5 580	33	33	5 580	(19)	-	-
	Hong kong	4 958	41	41	4 958	(9)	-	-
	Autres (Asie et Océanie)	16 688	68	68	16 688	(57)	-	-
40	Amérique du nord	50 638	487	487	50 634	(378)	-	-
	États-Unis	45 670	411	411	45 666	(318)	-	-
	Autres (Amérique du nord)	4 968	75	75	4 968	(60)	-	-
50	Amérique centrale et du sud	13 187	539	539	13 187	(506)	-	-
60	Afrique et Moyen orient	19 837	359	359	19 837	(361)	-	-
	Arabie Saoudite	5 140	58	58	5 140	(63)	-	-
	Qatar	4 658	-	-	4 658	(5)	-	-
	Émirats Arabes Unis	3 668	9	9	3 668	(9)	-	-
	Autres (Afrique et Moyen Orient)	6 371	293	293	6 371	(284)	-	-
70	Autres pays	-	-	-	-	-	-	-
80	Expositions hors bilan	510 009	507	507	-	-	529	-
90	Europe	260 080	356	356	-	-	306	-
	France	129 204	103	103	-	-	95	-
	Royaume uni	32 416	-	-	-	-	24	-
	Luxembourg	18 137	0	0	-	-	18	-
	Allemagne	17 955	3	3	-	-	29	-
	Italie	15 141	-	-	-	-	16	-
	Pays Bas	5 910	243	243	-	-	58	-
	Autres (Europe)	41 316	7	7	-	-	66	-
100	Asie et Océanie	32 114	79	79	-	-	53	-
	Japon	6 962	-	-	-	-	1	-
	Corée du sud	5 679	-	-	-	-	1	-
	Singapour	3 933	1	1	-	-	1	-
	Autres (Asie et Océanie)	15 541	78	78	-	-	50	-
110	Amérique du nord	200 391	68	68	-	-	132	-
	États-Unis	194 750	52	52	-	-	123	-
	Autres (Amérique du nord)	5 640	17	17	-	-	9	-
120	Amérique centrale et du sud	8 711	3	3	-	-	11	-
130	Afrique et Moyen orient	8 714	0	0	-	-	28	-
140	Autre pays	-	-	-	-	-	-	-
150	Total	894 763	3 786	3 786	384 739	(2 743)	529	

➤ **Qualité de crédit des prêts et avances accordés à des entreprises non financières par branche d'activité (CQ5)**

		30.06.2026					
		Valeur comptable brute				Dépréciation cumulée	Variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit sur expositions non performantes
		Dont non performantes		Dont prêts et avances soumis à dépréciation			
			Dont en défaut				
En millions d'euros							
10	Agriculture, sylviculture et pêche	684	155	155	684	(86)	-
20	Industries extractives	8 607	468	468	8 607	(160)	-
30	Secteur manufacturier	36 434	643	643	36 434	(294)	-
40	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	23 761	221	221	23 761	(194)	-
50	Distribution d'eau	1 285	-	-	1 285	(6)	-
60	Construction	1 592	36	36	1 592	(44)	-
70	Commerce de gros et de détail	16 763	503	503	16 763	(389)	-
80	Transports et entreposage	23 606	283	283	23 606	(199)	-
90	Hébergement et restauration	3 298	16	16	3 298	(24)	-
100	Information et communication	20 581	640	640	20 581	(233)	-
110	Activités de finance et d'assurance	17 892	21	21	17 892	(57)	-
120	Activités immobilières	15 200	292	292	15 200	(174)	-
130	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	2 245	24	24	2 245	(24)	-
140	Activités de services administratifs et de soutien	4 237	8	8	4 237	(33)	-
150	Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire	362	-	-	362	(0)	-
160	Enseignement	14	-	-	14	(0)	-
170	Services de santé humaine et action sociale	2 033	-	-	2 033	(51)	-
180	Arts, spectacles et activités récréatives	246	-	-	246	(1)	-
190	Autres services	3 078	5	5	3 078	(2)	-
200	TOTAL	181 916	3 314	3 314	181 916	(1 971)	-

		31.12.2025					
		Valeur comptable brute				Dépréciation cumulée	Variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit sur expositions non performantes
			Dont non performantes		Dont prêts et avances soumis à dépréciation		
				Dont en défaut			
En millions d'euros							
10	Agriculture, sylviculture et pêche	946	82	82	946	(79)	-
20	Industries extractives	5 058	93	93	5 058	(163)	-
30	Secteur manufacturier	33 251	253	253	33 251	(239)	-
40	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	22 718	256	256	22 718	(178)	-
50	Distribution d'eau	1 168	-	-	1 168	(5)	-
60	Construction	4 589	204	204	4 589	(104)	-
70	Commerce de gros et de détail	14 018	470	470	14 018	(358)	-
80	Transports et entreposage	22 229	362	362	22 229	(201)	-
90	Hébergement et restauration	2 823	58	58	2 823	(44)	-
100	Information et communication	17 690	346	346	17 690	(235)	-
110	Activités de finance et d'assurance	15 954	20	20	15 954	(38)	-
120	Activités immobilières	11 021	147	147	11 021	(125)	-
130	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	1 861	30	30	1 861	(22)	-
140	Activités de services administratifs et de soutien	3 749	8	8	3 749	(38)	-
150	Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire	283	-	-	283	(0)	-
160	Enseignement	27	-	-	27	(0)	-
170	Services de santé humaine et action sociale	1 750	17	17	1 750	(64)	-
180	Arts, spectacles et activités récréatives	244	-	-	244	(2)	-
190	Autres services	1 302	-	-	1 302	(16)	-
200	TOTAL	160 680	2 345	2 345	160 680	(1 912)	-

➤ **Sûretés obtenues par prise de possession et processus d'exécution (CQ7)**

		30.06.2026		31.12.2025	
		Sûretés obtenues par prise de possession		Sûretés obtenues par prise de possession	
		Valeur à la comptabilisation initiale	Variations négatives cumulées	Valeur à la de la comptabilisation initiale	Variations négatives cumulées
En millions d'euros					
010	Immobilisations corporelles	-	-	-	-
020	Autres qu'immobilisations corporelles	-	-	-	-
030	Biens immobiliers résidentiels	-	-	-	-
040	Biens immobiliers commerciaux	-	-	-	-
050	Biens meubles (automobiles, navires etc.)	-	-	-	-
060	Actions et titres de créance	-	-	-	-
070	Autres sûretés	-	-	-	-
080	TOTAL	-	-	-	-

RISQUE DE CRÉDIT

- Expositions en approche standard
- Approche standard – Expositions au risque de crédit et effets de l'ARC (CR4)

En millions d'euros		30.06.2026					
		Expositions avant prise en compte des CCF et CRM		Expositions après prise en compte des CCF et CRM		RWA et densité des RWA	
		Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	RWA	Densité des RWA
Classes d'actifs							
1	Administrations centrales ou banques centrales	2 755	37	2 755	14	922	33,29%
2	Entités du secteur public ne relevant pas de l'administration centrale	424	-	424	-	21	5,03%
EU 2a	Administrations régionales ou locales	234	-	234	-	-	-
EU 2b	Entités du secteur public	190	-	190	-	21	11,21%
3	Banques multilatérales de développement	107	-	107	-	9	8,78%
EU 3a	Organisations internationales	51	-	51	-	-	-
4	Établissements	4 421	746	4 333	221	981	21,54%
5	Obligations garanties	511	-	511	-	94	18,37%
6	Entreprises	20 989	719	2 623	343	2 900	97,77%
6.1	Dont : Financements spécialisés	-	215	-	176	168	95,57%
7	Expositions sur créances subordonnées et sur actions	468	-	451	-	1 108	245,53%
EU 7a	Expositions sur créances subordonnées	-	-	-	-	-	-
EU 7b	Actions	468	-	451	-	1 108	245,53%
8	Clientèle de détail	3 462	785	1 760	183	1 401	72,06%
9	Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers et expositions ADC	-	-	-	-	-	-
9.1	Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers résidentiels – non IPRE	-	-	-	-	-	-
9.2	Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers résidentiels – IPRE	-	-	-	-	-	-
9.3	Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers commerciaux – non IPRE	-	-	-	-	-	-
9.4	Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers commerciaux – IPRE	-	-	-	-	-	-
9.5	Acquisition de terrains, promotion immobilière et construction (ADC)	-	-	-	-	-	-
10	Expositions en défaut	49	10	32	4	48	134,98%
EU 10a	Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	-	-	-	-	-	-
EU 10b	Organismes de placement collectif (OPC)	5	-	5	-	4	79,56%
EU 10c	Autres éléments	5 055	-	5 055	-	4 444	87,91%
11	sans objet	-	-	-	-	-	-
12	TOTAL	38 297	2 297	18 108	766	11 933	63,22%

En millions d'euros		31.12.2025					
		Expositions avant prise en compte des CCF et CRM		Expositions après prise en compte des CCF et CRM		RWA et densité des RWA	
		Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	RWA	Densité des RWA
Classes d'actifs							
1	Administrations centrales ou banques centrales	2 736	42	2 736	16	895	32,53%
2	Entités du secteur public ne relevant pas de l'administration centrale	401	-	401	-	4	0,99%
EU 2a	Administrations régionales ou locales	240	-	240	-	-	0,00%
EU 2b	Entités du secteur public	161	-	161	-	4	2,47%
3	Banques multilatérales de développement	114	-	114	-	14	12,39%
EU 3a	Organisations internationales	52	-	52	-	-	-
4	Établissements	3 444	546	20 461	210	1 058	5,12%
5	Obligations garanties	660	-	660	-	66	10,00%
6	Entreprises	19 583	2 095	2 258	569	2 721	96,24%
6.1	Dont : Financements spécialisés	-	222	-	217	259	119,10%
7	Expositions sur créances subordonnées et sur actions	499	1	498	1	1 191	238,37%
EU 7a	Expositions sur créances subordonnées	-	-	-	-	-	-
EU 7b	Actions	499	1	498	1	1 191	238,37%
8	Clientèle de détail	2 447	437	1 132	87	943	77,35%
9	Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers et expositions ADC	147	1	110	0	89	80,75%
9.1	Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers résidentiels – non IPRE	79	1	45	0	24	52,13%
9.2	Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers résidentiels – IPRE	23	0	21	0	22	103,80%
9.3	Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers commerciaux – non IPRE	2	-	2	-	1	60,00%
9.4	Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers commerciaux – IPRE	43	-	42	-	42	101,47%
9.5	Acquisition de terrains, promotion immobilière et construction (ADC)	-	-	-	-	-	-
10	Expositions en défaut	154	9	17	4	25	124,67%
EU 10a	Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	-	-	-	-	-	-
EU 10b	Organismes de placement collectif (OPC)	6	-	6	-	4	73,39%
EU 10c	Autres éléments	4 568	-	4 568	-	4 005	87,67%
11	sans objet	-	-	-	-	-	-
12	TOTAL	34 809	3 132	33 012	888	11 016	32,49%

- Utilisation des dérivés de crédit en couverture

➤ **Approche NI – Effet sur les RWA des dérivés de crédit utilisés comme techniques d'ARC (CR7)**

		30.06.2026	
		Montant d'exposition pondéré avant dérivés de crédit	Montant d'exposition pondéré réel
<i>En millions d'euros</i>			
1	Administrations centrales et banques centrales – approche NI simple	15	15
EU 1a	Administrations régionales et locales – approche NI simple	1	1
EU 1b	Entités du secteur public – approche NI simple	474	474
2	Administrations centrales et banques centrales – approche NI avancée	2 414	2 414
EU 2a	Administrations régionales et locales – approche NI avancée	-	-
EU 2b	Entités du secteur public – approche NI avancée	-	-
3	Établissements – approche NI simple	3 344	3 384
5	Entreprises – approche NI simple	41 675	40 830
EU 5a	Entreprises – Générales	41 675	40 830
EU 5b	Entreprises – Financement spécialisé	-	-
EU 5c	Entreprises – Créances achetées	-	-
6	Entreprises – approche NI avancée	24 684	24 684
EU 6a	Entreprises – Générales	7 792	7 792
EU 6b	Entreprises – Financement spécialisé	16 892	16 892
EU 6c	Entreprises – Créances achetées	-	-
8a	Clientèle de détail – approche NI avancée	824	824
9	Clientèle de détail – Expositions renouvelables éligibles (QRRE)	-	-
10	Clientèle de détail – Garanties par des biens immobiliers résidentiels	57	57
EU10a	Clientèle de détail – Créances achetées	-	-
EU10b	Clientèle de détail – Autres expositions sur la clientèle de détail	767	767
17	Expositions faisant l'objet de l'approche NI simple	45 510	44 704
18	Expositions faisant l'objet de l'approche NI avancée	27 922	27 922
19	Total des expositions	73 432	72 626

		31.12.2025	
		Montant d'exposition pondéré avant dérivés de crédit	Montant d'exposition pondéré réel
<i>En millions d'euros</i>			
1	Administrations centrales et banques centrales – approche NI simple	-	-
EU 1a	Administrations régionales et locales – approche NI simple	83	83
EU 1b	Entités du secteur public – approche NI simple	511	511
2	Administrations centrales et banques centrales – approche NI avancée	2 323	2 323
EU 2a	Administrations régionales et locales – approche NI avancée	-	-
EU 2b	Entités du secteur public – approche NI avancée	-	-
3	Établissements – approche NI simple	3 710	3 728
5	Entreprises – approche NI simple	39 109	38 718
EU 5a	Entreprises – Générales	39 109	38 718
EU 5b	Entreprises – Financement spécialisé	-	-
EU 5c	Entreprises – Créances achetées	-	-
6	Entreprises – approche NI avancée	22 369	22 368
EU 6a	Entreprises – Générales	6 583	6 582
EU 6b	Entreprises – Financement spécialisé	15 786	15 786
EU 6c	Entreprises – Créances achetées	-	-
8a	Clientèle de détail – approche NI avancée	720	720
9	Clientèle de détail – Expositions renouvelables éligibles (QRRE)	-	-
10	Clientèle de détail – Garanties par des biens immobiliers résidentiels	31	31
EU10a	Clientèle de détail – Créances achetées	-	-
EU10b	Clientèle de détail – Autres expositions sur la clientèle de détail	689	689
17	Expositions faisant l'objet de l'approche NI simple	43 414	43 040
18	Expositions faisant l'objet de l'approche NI avancée	25 412	25 411
19	Total des expositions	68 826	68 451

➤ Approche NI – Informations à publier sur le degré d'utilisation des techniques d'ARC (CR7-A)

En millions d'euros		30.06.2026												
IRB-A	Expositions totales	Techniques d'atténuation du risque de crédit											Techniques d'atténuation du risque de crédit dans le calcul des RWA	
		Protection de Crédit financée									Protection de Crédit non financée		RWA avec effets de substitution (effet de réduction et effet de substitution)	
		Partie des expositions couverte par des sûretés financières (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés éligibles (%)	Partie des expositions couverte par des sûretés immobilières (%)	Partie des expositions couverte par des créances à recouvrer (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés réelles (%)	Partie des expositions couverte par d'autres formes de protection de crédit financée (%)	Partie des expositions couverte par des dépôts en espèces (%)	Partie des expositions couverte par des polices d'assurance vie (%)	Partie des expositions couverte par des instruments détenus par un tiers (%)	Part des expositions couvertes par des garanties (%)	Part des expositions couvertes par des dérivés de crédit (%)		
Administrations centrales et Banques centrales	147 766	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 414
Administrations régionales et locales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entités du secteur public	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entreprises	68 867	0,01%	1,70%	0,41%	0,03%	1,26%	1,32%	-	-	-	-	-	-	24 684
Entreprises – Générales	10 682	0,06%	10,96%	2,66%	0,18%	8,12%	2,45%	-	-	-	-	-	-	7 792
Entreprises – Financement spécialisé	58 186	-	0,00%	0,00%	-	-	1,11%	-	-	-	-	-	-	16 892
Entreprises – Créances achetées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Clientèle de détail	16 562	8,94%	19,67%	19,67%	-	0,00%	29,53%	-	-	-	-	-	-	824
Clientèle de détail - Expositions renouvelables éligibles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Clientèle de détail – Garanties par des biens immobiliers résidentiels	1 469	-	92,57%	92,57%	-	-	2,51%	-	-	-	-	-	-	57
Clientèle de détail – Créances achetées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Clientèle de détail – Autres expositions sur la clientèle de détail	15 093	9,81%	12,57%	12,57%	0,00%	0,00%	32,16%	-	-	-	-	-	-	767
Total	233 195	0,64%	1,90%	1,52%	0,01%	0,37%	2,49%	-	-	-	-	-	-	27 922

		30.06.2026											
En millions d'euros													
IRB-F	Expositions totales	Techniques d'atténuation du risque de crédit											Techniques d'atténuation du risque de crédit dans le calcul des RWA
		Protection de Crédit financée									Protection de Crédit non financée		RWA avec effets de substitution (effet de réduction et effet de substitution)
		Partie des expositions couverte par des sûretés financières (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés éligibles (%)	Partie des expositions couverte par des sûretés immobilières (%)	Partie des expositions couverte par des créances à recouvrer (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés réelles (%)	Partie des expositions couverte par d'autres formes de protection de crédit financée (%)	Partie des expositions couverte par des dépôts en espèces (%)	Partie des expositions couverte par des polices d'assurance vie (%)	Partie des expositions couverte par des instruments détenus par un tiers (%)	Part des expositions couvertes par des garanties (%)	Part des expositions couvertes par des dérivés de crédit (%)	
Administrations centrales et Banques centrales	347	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15
Administrations régionales et locales	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Entités du secteur public	2493	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	474
Institutions	70 914	0,86%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 384
Entreprises	132 848	1,41%	5,46%	0,48%	1,39%	3,58%	-	-	-	-	-	-	40 830
Entreprises – Générales	132 848	1,41%	5,46%	0,48%	1,39%	3,58%	-	-	-	-	-	-	40 830
Entreprises – Financement spécialisé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entreprises – Créances achetées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	206 603	1,20%	3,51%	0,31%	0,90%	2,30%	-	-	-	-	-	-	44 704

En millions d'euros

31.12.2025

	Expositions totales	Techniques d'atténuation du risque de crédit										Techniques d'atténuation du risque de crédit dans le calcul des RWA	
		Protection de Crédit financée										Protection de Crédit non financée	
		Partie des expositions couverte par des sûretés financières (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés éligibles (%)	Partie des expositions couverte par des sûretés immobilières (%)	Partie des expositions couverte par des créances à recouvrer (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés réelles (%)	Partie des expositions couverte par d'autres formes de protection de crédit financée (%)	Partie des expositions couverte par des dépôts en espèces (%)	Partie des expositions couverte par des polices d'assurance vie (%)	Partie des expositions couverte par des instruments détenus par un tiers (%)	Part des expositions couvertes par des garanties (%)	Part des expositions couvertes par des dérivés de crédit (%)	RWA avec effets de substitution (effet de réduction et effet de substitution)
IRB-A													
Administrations centrales et Banques centrales	149 214	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 323
Administrations régionales et locales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entités du secteur public	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entreprises	62 636	0,62%	1,05%	0,55%	0,03%	0,47%	1,19%	-	-	-	-	-	22 368
Entreprises – Générales	9 319	4,19%	6,39%	3,01%	0,23%	3,15%	2,93%	-	-	-	-	-	6 582
Entreprises – Financement spécialisé	53 317	-	0,12%	0,12%	-	-	0,88%	-	-	-	-	-	15 786
Entreprises – Créances achetées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Clientèle de détail	15 768	8,09%	19,33%	19,33%	-	0,00%	29,99%	-	-	-	-	-	720
Clientèle de détail - Expositions renouvelables éligibles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Clientèle de détail – Garanties par des biens immobiliers résidentiels	857	-	93,36%	93,36%	-	-	1,35%	-	-	-	-	-	31
Clientèle de détail – Créances achetées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Clientèle de détail – Autres expositions sur la clientèle de détail	14 911	8,56%	15,08%	15,08%	-	0,00%	31,63%	-	-	-	-	-	689
Total	227 618	0,70%	1,60%	1,50%	0,00%	0,10%	2,40%	-	-	-	-	-	25 411

En millions d'euros

31.12.2025

	Expositions totales	Techniques d'atténuation du risque de crédit										Techniques d'atténuation du risque de crédit dans le calcul des RWA	
		Protection de Crédit financée										Protection de Crédit non financée	
		Partie des expositions couverte par des sûretés financières (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés éligibles (%)	Partie des expositions couverte par des sûretés immobilières (%)	Partie des expositions couverte par des créances à recouvrer (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés réelles (%)	Partie des expositions couverte par d'autres formes de protection de crédit financée (%)	Partie des expositions couverte par des dépôts en espèces (%)	Partie des expositions couverte par des polices d'assurance vie (%)	Partie des expositions couverte par des instruments détenus par un tiers (%)	Part des expositions couvertes par des garanties (%)	Part des expositions couvertes par des dérivés de crédit (%)	RWA avec effets de substitution (effet de réduction et effet de substitution)
IRB-F													
Administrations centrales et Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Administrations régionales et locales	361	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	83
Entités du secteur public	2 208	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	511
Institutions	58 184	0,67%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	-	-	-	-	-	3 728
Entreprises	121 106	1,12%	5,13%	0,42%	1,18%	3,53%	-	-	-	-	-	-	38 718
Entreprises – Générales	121 106	1,12%	5,13%	0,42%	1,18%	3,53%	-	-	-	-	-	-	38 718
Entreprises – Financement spécialisé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entreprises – Créances achetées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	181 859	0,96%	3,42%	0,28%	0,79%	2,35%	-	-	-	-	-	-	43 040

- Évolution des RWA

➤ **États des flux d'actifs pondérés des risques (RWA) pour les expositions au risque de crédit selon l'approche notation interne (CR8)**

En millions d'euros		RWA
1	RWA à la fin de la période précédente (31.03.2026)	70 596
2	Taille de l'actif (+/-)	3 142
3	Qualité de l'actif (+/-)	(882)
4	Mise à jour des modèles (+/-)	(72)
5	Méthodologie et politiques (+/-)	-
6	Acquisitions et cessions (+/-)	-
7	Variations des taux de change (+/-)	367
8	Autres (+/-) ¹	(525)
9	RWA à la fin de la période considérée (30.06.2026)	72 626

¹ La variation sur la ligne 8 « Autres (+/-) » du tableau CR8 s'explique par les gains de RWA liés à la titrisation synthétique qui sont en augmentation sur le second trimestre 2026.

RISQUE DE CONTREPARTIE

- Évolution des RWA en méthode des modèles internes (IMM)

➤ **États des flux des RWA relatifs aux expositions au CCR dans le cadre de l'IMM (CCR7)**

En millions d'euros		30.06.2026
0010	RWA à la fin de la période précédente (31/03/2026)	7 558
0020	Taille de l'actif	939
0030	Qualité de crédit des contreparties	(70)
0040	Mise à jour des modèles (IMM uniquement)	(72)
0050	Méthodologie et politiques (IMM uniquement)	-
0060	Acquisitions et cessions	-
0070	Variation des taux de change	(85)
0080	Autres	17
0090	RWA à la fin de la période considérée (30/06/2026)	8 286

- Techniques de réduction du risque de crédit et de contrepartie

➤ **Techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC) - Vue d'ensemble (CR3)**

En millions d'euros		30.06.2026				
		Valeur comptable non garantie		Valeur comptable garantie		
				Dont garantie par des sûretés	Dont garantie par des garanties financières	Dont garantie par des dérivés de crédit
1	Prêts et avances	233 092	123 825	72 713	51 111	2 891
2	Titres de créance	49 166	59	17	42	-
3	TOTAL	282 258	123 884	72 730	51 153	2 891
4	Dont : expositions non performantes	1 247	1 227	534	692	-

En millions d'euros		31.12.2025				
		Valeur comptable non garantie		Valeur comptable garantie		
				Dont garantie par des sûretés	Dont garantie par des garanties financières	Dont garantie par des dérivés de crédit
1	Prêts et avances	220 816	113 144	67 085	46 059	1 223
2	Titres de créance	48 000	52	17	35	-
3	TOTAL	268 815	113 196	67 102	46 093	1 223
4	Dont : expositions non performantes	636	784	611	172	-

- Expositions sur actions du portefeuille bancaire

Suite à la mise en application de CRR3, les expositions sous forme d'actions sont pondérées selon la méthode Standard.

1.2.3. Risque de marché

EXPOSITIONS AUX RISQUES DE MARCHÉ DU PORTEFEUILLE

- Expositions en méthode modèle interne
- **État des flux de RWA relatifs aux expositions aux risques de marché dans le cadre de l'approche fondée sur les modèles internes (AMI) (MR2-B)**

		30.06.2026						
					Mesure du risque global	Autres	Total des RWA	Total des exigences de fonds propres
En millions d'euros		VaR	SVaR	IRC				
1	RWA à la fin de la précédente période (31.03.2026)	1 086	3 232	4 165			8 484	679
1a	Ajustement réglementaire	647	2 111	1 557			4 315	345
1b	RWA à la fin du précédent trimestre (fin de journée)	439	1 121	2 608			4 169	333
2	Variations des niveaux de risque	73	75	(210)			(61)	(5)
3	Actualisations/modifications du modèle	-	-	-			-	-
4	Méthodologie et politiques							
5	Acquisitions et cessions							
6	Variations des taux de change	(0)	25	25			50	4
7	Autres							
8a	RWA à la fin de la période considérée (fin de journée)	512	1 222	2 423			4 157	333
8b	Ajustement réglementaire	711	2 195	865			3 771	302
8	RWA à la fin de la période considérée (30.06.2026)	1 224	3 417	3 287			7 928	634

1.3. RISQUE DE LIQUIDITÉ

1.3.1. Ratio réglementaire de couverture des besoins de liquidité court terme (Liquidity Coverage ratio - LCR)

➤ Informations quantitatives sur le ratio de couverture des besoins de liquidité (EU-LIQ1)

LCR moyen sur 12 mois glissants calculé au 30 juin 2026, 31 mars 2026, 31 décembre 2025 et 30 septembre 2025.

En millions d'euros

	Niveau de consolidation : consolidé	Total de la valeur non pondérée (moyenne)				Total de la valeur pondérée (moyenne)			
EU 1a	Trimestre se terminant le	30.06.2026	31.03.2026	31.12.2025	30.09.2025	30.06.2026	31.03.2026	31.12.2025	30.09.2025
EU 1b	Nombre de points utilisés pour le calcul des moyennes	12	12	12	12	12	12	12	12

ACTIFS LIQUIDES DE HAUTE QUALITÉ

1	Total des actifs liquides de qualité élevée (HQLA)					159 152	159 103	160 349	160 196
---	--	--	--	--	--	---------	---------	---------	---------

SORTIES DE TRÉSORERIE

2	Dépôts de la clientèle de détail et dépôts de petites entreprises clientes, dont :	14 326	13 980	13 714	13 776	2 131	2 034	1 944	1 923
3	Dépôts stables	-	-	-	-	-	-	-	-
4	Dépôts moins stables	14 326	13 980	13 714	13 776	2 131	2 034	1 944	1 923
5	Financements de gros non garantis	194 681	190 606	189 015	185 391	96 258	94 828	95 575	95 526
6	Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans des réseaux de banques coopératives	48 534	46 179	43 906	41 190	12 133	11 545	10 977	10 297
7	Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	137 128	134 634	134 342	132 456	75 105	73 491	73 831	73 483
8	Créances non garanties	9 019	9 792	10 767	11 745	9 019	9 792	10 767	11 745
9	Financements de gros garantis					22 484	20 449	19 198	21 671
10	Exigences complémentaires	170 744	166 869	165 788	162 837	41 139	40 856	41 071	40 893
11	Sorties liées à des expositions sur dérivés et autres exigences de sûretés	14 000	13 866	13 973	13 750	8 725	9 107	9 390	9 349
12	Sorties liées à des pertes de financement sur des produits de créance	-	-	-	-	-	-	-	-
13	Facilités de crédit et de liquidité	156 744	153 003	151 815	149 087	32 414	31 748	31 681	31 545
14	Autres obligations de financement contractuelles	46 879	45 040	45 458	47 462	9 785	9 166	8 041	7 615
15	Autres obligations de financement éventuel	147 053	108 106	79 346	76 110	5 099	4 647	4 233	3 996
16	TOTAL DES SORTIES DE TRÉSORERIE					176 896	171 979	170 061	171 623

ENTRÉES DE TRÉSORERIE

17	Opérations de prêt garanties (par exemple, prises en pension)	252 069	245 701	241 077	243 320	8 622	8 094	8 082	9 384
18	Entrées provenant d'expositions pleinement performantes	32 454	29 961	29 954	30 175	25 432	22 501	22 334	22 548
19	Autres entrées de trésorerie	10 343	9 289	9 189	9 406	10 343	9 289	9 189	9 406
EU-19a	(Différence entre le total des entrées de trésorerie pondérées et le total des sorties de trésorerie pondérées résultant d'opérations effectuées dans des pays tiers où s'appliquent des restrictions aux transferts, ou libellées en monnaie non convertible)					-	-	-	-
EU-19b	(Excédent d'entrées de trésorerie provenant d'un établissement de crédit spécialisé lié)					-	-	-	-
20	TOTAL DES ENTRÉES DE TRÉSORERIE	294 866	284 950	280 219	282 901	44 397	39 883	39 605	41 339
EU-20a	Entrées de trésorerie entièrement exemptées	-	-	-	-	-	-	-	-
EU-20b	Entrées de trésorerie soumises au plafond de 90 %	-	-	-	-	-	-	-	-
EU-20c	Entrées de trésorerie soumises au plafond de 75 %	276 484	268 354	264 959	264 226	44 397	39 883	39 605	41 339

TOTAL DE LA VALEUR AJUSTÉE

21	COUSSIN DE LIQUIDITÉ					159 152	159 103	160 349	160 196
22	TOTAL DES SORTIES NETTES DE TRÉSORERIE*					132 499	132 096	130 457	130 285
23	RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ					120,14%	120,45%	123,03%	123,10%

* Les sorties nettes de trésorerie sont calculées en moyenne sur les montants observés (sur les 12 déclarations réglementaires concernées) incluant l'application d'un plafond sur les entrées de trésorerie (75 % maximum des sorties brutes), le cas échéant.

1.3.2. Ratio règlementaire de couverture des besoins de liquidité moyen/long-terme (Net Stable Funding Ratio - NSFR)

➤ Informations quantitatives sur le ratio de financement stable net (NSFR) au 30 juin 2026 (EU-LIQ2)

		30.06.2026				
		a	b	c	d	e
		Valeur non pondérée, par maturité résiduelle				Valeur pondérée
En millions d'euros		Sans maturité	< 6 mois	6 mois à < 1 an	≥ 1 an	
Financement stable disponible (ASF)						
1	Éléments et instruments de fonds propres	36 014	-	-	4 302	40 315
2	Fonds propres	36 014	-	-	4 302	40 315
3	Autres instruments de fonds propres		-	-	-	-
4	Dépôts de la clientèle de détail		20 576	444	0	18 918
5	Dépôts stables		-	-	-	-
6	Dépôts moins stables		20 576	444	0	18 918
7	Financement de gros :		640 979	41 037	142 886	289 635
8	Dépôts opérationnels		49 179	-	-	24 590
9	Autres financements de gros		591 800	41 037	142 886	265 046
10	Engagements interdépendants		-	-	-	-
11	Autres engagements :	-	93 990	818	4 043	4 452
12	Engagements dérivés affectant le NSFR	-				-
13	Tous les autres engagements et instruments de fonds propres non inclus dans les catégories ci-dessus		93 990	818	4 043	4 452
14	Financement stable disponible total (ASF)					353 321
Besoin de financement stable (RSF)						
15	Total des actifs liquides de qualité élevée (HQLA)					22 029
EU-15a	Actifs grevés pour une échéance résiduelle d'un an ou plus dans un panier de couverture		409	526	6 960	6 711
16	Dépôts détenus auprès d'autres établissements financiers à des fins opérationnelles		349	-	-	174
17	Prêts et titres performants :		439 265	28 562	187 175	232 908
18	Opérations de financement sur titres performantes avec des clients financiers garanties par des actifs liquides de qualité élevée de niveau 1 soumis à une décote de 0 %		271 201	5 212	5 040	15 600
19	Opérations de financement sur titres performantes avec des clients financiers garanties par d'autres actifs et prêts et avances aux établissements financiers		94 462	5 555	49 774	64 561
20	Prêts performants à des entreprises non financières, prêts performants à la clientèle de détail et aux petites entreprises et prêts performants aux emprunteurs souverains et aux entités du secteur public, dont :	-	44 444	14 358	105 490	119 989
21	Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit	-	3 485	637	4 070	4 707
22	Prêts hypothécaires résidentiels performants, dont :	-	0	0	0	0
23	Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit		0	0	0	0
24	Autres prêts et titres qui ne sont pas en défaut et ne sont pas considérés comme des actifs liquides de qualité élevée, y compris les actions négociées en bourse et les produits liés aux crédits commerciaux inscrits au bilan		29 158	3 437	26 871	32 758
25	Actifs interdépendants		-	-	-	-
26	Autres actifs :		115 119	815	7 954	35 652
27	Matières premières échangées physiquement				-	-
28	Actifs fournis en tant que marge initiale dans des contrats dérivés et en tant que contributions aux fonds de défaillance des CCP		12 755	-	-	10 841
29	Actifs dérivés affectant le NSFR		5 953			5 953
30	Engagements dérivés affectant le NSFR avant déduction de la marge de variation fournie		38 130			1 906
31	Tous les autres actifs ne relevant pas des catégories ci-dessus		58 282	815	7 954	16 951
32	Éléments de hors bilan		83 519	20 572	272 927	17 074
33	Financement stable requis total (RSF)					314 549
34	Ratio de Financement Stable Net (NSFR) (%)					112,33%

Le ratio NSFR du groupe Crédit Agricole CIB affiche un niveau confortable depuis son entrée en vigueur. Le financement stable comprend principalement des ressources clientèle, des financements procurés par Crédit Agricole S.A. et des ressources Banque centrale (TLTRO). Le financement stable disponible couvre les besoins de financements stables depuis l'entrée en vigueur de l'exigence règlementaire en juin 2021.

2. ATTESTATION DE RESPONSABILITÉ

Attestation concernant la publication des informations requises au titre de la partie 8 du règlement (UE) n°575/2013

Olivier BÉLORGEY, Directeur général délégué et Directeur financier de Crédit Agricole CIB.

ATTESTATION DU RESPONSABLE

Je certifie qu'à ma connaissance les informations requises en vertu de la partie 8 du règlement (UE) n° 575/2013 (et modifications ultérieures) ont été publiées en conformité avec les politiques formelles et les procédures, systèmes et contrôles internes.

Fait à Montrouge, le 15 septembre 2026

Le Directeur général délégué et Directeur financier de Crédit Agricole CIB

Olivier Bélorgey